



BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Afin de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie active, la Ville d'Illies propose une bourse au permis de conduire. En effet, en fonction de la localisation du poste ou de la spécificité du métier, ne pas avoir de permis peut se révéler être un vrai frein à l'embauche.

- **La bourse au permis de conduire, pour qui ?**

Cette bourse est dédiée aux jeunes de la commune âgés de 18 à 25 ans.

Elle est ouverte prioritairement aux jeunes Illilois ayant nécessairement besoin du permis de conduire dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle.

Mais elle s'adresse aussi aux lycéens et étudiants.

- **La bourse au permis de conduire, comment ?**

En échange de 100h de bénévolat au sein du service technique de la commune, les jeunes bénéficieront d'une bourse correspondant à 22h de conduite et 1h de théorie.

Le montant de la bourse est versé directement à l'auto-école partenaire conventionnée.

- **Comment déposer une demande ?**

Le dossier de candidature est téléchargeable sur www.ville-illies.fr.

Si le candidat ne dispose pas d'imprimante, il pourra se procurer un exemplaire à l'accueil de la Mairie.

L'attribution de la bourse est conditionnée par un comité de décision.

Renseignements complémentaires :

Mairie d'Illies

03.20.29.04.06

secretariatmaire@ville-illies.fr

